

# Rendre les personnes actrices de leur inclusion

PROJET ASSOCIATIF

2018-2022

DES PEP DE L'AIN



 SOLIDARITÉ  ÉGALITÉ  CITOYENNETÉ  LAÏCITÉ

Les  
pep  
01

La solidarité en action

# DÉFINITIONS ET GLOSSAIRE

Le présent document utilise des termes ou des expressions en vigueur dans le milieu professionnel. Il convient de préciser la signification qui est donnée dans ce texte à ces expressions.

## Un « dispositif »

est un ensemble de services complémentaires proposés à un usager qui est constitué d'une gamme d'interventions de différents niveaux d'intensité, depuis une simple consultation ponctuelle jusqu'à l'accueil avec hébergement continu (décret n°2017 - 620 du 24 avril 2017).

## « L'expertise »

est un terme fréquemment utilisé dans ce document pour qualifier des manières de faire, des savoirs faire de terrain, des habiletés, qui ne font pas toujours l'objet de connaissances scientifiques avérées, mais qui « marchent », et ceci aussi bien chez les professionnels (expertise professionnelle) que chez les personnes accompagnées elles-mêmes ou leurs proches (expertise d'usage).

## Une « plateforme de services »

est une nouvelle forme d'organisation souple, « plate », au sein de laquelle une personne peut choisir, selon ses besoins, des prestations lisibles coordonnées entre elles par un service centralisé.

## Les « parties prenantes »

sont constituées de l'ensemble des personnes concernées par la vie de l'association : les administrateurs bénévoles, les salariés, les prestataires, les personnes accompagnées, leurs familles, parents, alliés, ou tout proche qui connaît la personne accompagnée et intervient dans son parcours.

## Le « parcours »

de l'usager caractérise un accompagnement social et médico-social qui entend coordonner et faciliter le passage de l'usager, d'une situation à une autre (prise en charge spécialisée - service de droit commun) ou d'une institution à une autre (structure avec hébergement - service ambulatoire). Il s'agit de proposer à la personne le meilleur bouquet de prestations au moment où elle en a besoin.

## Sigles utilisés

**ARAFDES** Association Rhône-Alpine pour la Formation des Directeurs d'Etablissements Sociaux

**ARS** Agence Régionale de Santé

**CASF** Code de l'Action Sociale et des Familles

**CPOM** Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

**CREAI** Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptée

**CVS** Conseil de la Vie Sociale

**DINAMO** Dispositif d'Inclusion et d'Accompagnement vers le Milieu Ordinaire

**DINASol** Dispositif d'Inclusion et d'Accompagnement Solidaire

**FEHAP** Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne

**FGPEP** Fédération Générale des Pupilles de l'Enseignement Public

**GCSMS** Groupement de Coopération Social et Médico-Social

**GPEC** Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

**HAS** Haute Autorité de Santé

**IME** Institut Médico-Educatif

**IMP** Institut Médico-Pédagogique

**ITEP** Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique

**MECS** Maison d'Enfants à Caractère Social

**PCPE** Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées

**PEP** Pupilles de l'Enseignement Public

**PRS** Projet Régional de Santé

**RSO** Responsabilité Sociétale de l'Organisation

**SAFRen** Service d'Accompagnement Familial Renforcé

**SAPAD** Service d'Assistance Pédagogique A Domicile

**SCI** Société Civile Immobilière

**SESSAD** Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile

**SERAFIN-PH** Services et Etablissements : Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées

**SIAAM** Service pour l'Inclusion et l'Autonomie des Aveugles et Malvoyants

**UEM** Unité d'Enseignement Maternelle (Autisme)

# SOMMAIRE

|   |    |
|---|----|
| PRÉAMBULE : LE PROJET : POURQUOI ? COMMENT ?  | 4  |
| LE PROJET POLITIQUE DE L'ASSOCIATION : FAVORISER LA RÉSILIENCE DES PERSONNES FRAGILISÉES  | 5  |
| ➤ Son objet et son histoire   | 5  |
| ➤ Les PEP 01 : une association laïque de solidarité en proximité  | 6  |
| ➤ L'objet de l'association : le développement du pouvoir d'agir et l'inclusion  | 6  |
| ➤ Écouter la parole des bénéficiaires et de leur famille  | 7  |
| • La solidarité PEP en actions : Pour développer la reconnaissance de l'expertise parentale                                       | 8  |
| ➤ Se faire connaître, se faire entendre   | 8  |
| LE PROJET STRATÉGIQUE : UNE ENTREPRISE SOCIALE ET SOLIDAIRE   | 9  |
| 01. Accompagner les parcours des personnes  | 9  |
| • La solidarité PEP en actions : développer la participation des usagers  | 9  |
| 02. Diversifier l'activité sur les territoires avec les partenaires   | 10 |
| • La solidarité PEP en actions : un développement durable de l'activité par la coopération  | 10 |
| 03. Organiser une plateforme de services et des dispositifs agiles  | 11 |
| • La solidarité PEP en actions : une organisation au service du parcours coordonné de la personne, en inclusion sur un territoire | 12 |
| 04. Adapter la gouvernance  | 13 |
| • La solidarité PEP en actions : des instances de gouvernance associative plus lisibles   | 13 |
| 05. Manager l'information et les compétences des professionnels   | 14 |
| • La solidarité PEP en actions : un souci permanent d'actualisation des savoirs, savoir-faire et savoir-être des salariés         | 14 |
| 06. Renforcer la communication interne et externe   | 15 |
| 07. Contractualiser la relation avec les autorités de contrôle et les financeurs  | 15 |



# PRÉAMBULE :

## LE PROJET : POURQUOI ? COMMENT ?

### DES ACTIONS AU SERVICE D'UNE POLITIQUE

Les PEP 01 sont une association généraliste, multi compétente en matière d'accompagnement de personnes généralement vulnérables. Le présent projet vise à préciser, pour elle-même et pour les tiers, les finalités et le contenu de son action. A partir des orientations politiques, qui prennent en compte les évolutions sociétales et les politiques publiques, il développe les axes stratégiques prioritaires qui ont vocation à guider l'action des différents services opérationnels de l'association.

#### Le projet associatif :

- exprime d'abord un projet POLITIQUE, une ambition, un cap pour actualiser le sens de l'action associative collective : les valeurs, les engagements, la dynamique, la place des parties prenantes.
- clarifie une STRATÉGIE, de positionnement, de différenciation, de développement, de communication
- arbitre et définit des AXES OPÉRATIONNELS transversaux et spécifiques, qui ont vocation à se décliner dans les projets institutionnels des structures gérées par l'association (encadrés « La solidarité PEP en actions »).

### UN PROJET INTÉGRANT LE CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ET ASSOCIATIF

#### 1. Les mouvements de la société et les enjeux actuels

(enjeux sociaux, de non-discrimination, de droits des personnes, environnementaux, économiques, numériques au niveau mondial, européen, national et local...)

#### 2. Le contexte politique qui s'exprime par les grandes politiques structurantes du secteur, et notamment :

- Une stratégie nationale de santé, déclinée dans des stratégies spécifiques, notamment pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement,
- Des priorités sociales et éducatives,
- Une stratégie nationale de protection de l'enfance centrée sur l'intérêt supérieur de l'enfant,
- Un plan régional de santé « opposable », une convention ARS-Rectorat,
- Des plans ou schémas départementaux : handicap, sénior, protection de l'enfance, actions éducatives etc.

#### 3. Le contexte interne au réseau et à l'association :

- Le projet fédéral 2017-2022 (FGPEP), et les orientations de la FEHAP,
- La nécessaire structuration régionale du réseau PEP,
- L'évaluation du précédent projet associatif PEP 01,
- Les résultats de la deuxième vague d'évaluations internes, qui aboutissent à des axes de progrès associatifs et par structures, lesquelles alimenteront également les CPOM et les projets des structures PEP,
- L'ancrage récent dans le champ de la protection de l'enfance,
- Le souhait d'un développement raisonné.



### UN MODE D'ÉLABORATION PARTANT DU POLITIQUE, ET PARTICIPATIF DANS SES MODALITÉS

La conception du projet associatif a d'abord associé les administrateurs des PEP, lors d'un séminaire de lancement, animé par le directeur du CREAL en juillet 2017, fondé sur les attentes des administrateurs et sur l'ambition du projet.

Il a ensuite concerné un groupe de travail restreint d'administrateurs

du bureau et le comité de direction associatif sur 5 séances de travail, animées par le directeur de l'ARAFDES, pour questionner les différents éléments du projet. Un groupe a particulièrement investi les questions de stratégie. Après visa des instances bureau et Conseil d'Administration,

il est arrêté pour les dimensions politiques et stratégiques par l'assemblée générale en juin 2018.

A l'automne 2018, le texte du projet associatif, notamment dans sa partie opérationnelle, est soumis à diverses consultations (CVS, instances représentatives du personnel, partenaires, et à un groupe représentant une cinquantaine de salariés). Le texte définitif du projet associatif est approuvé lors du Conseil d'Administration de décembre 2018.

Le projet opérationnel, intégré au travail du Comité de Direction Associatif, sera régulièrement évalué par les instances de gouvernance, sur la durée du projet associatif. Il figure dans des encadrés à côté du texte des orientations politiques et stratégiques.

# LE PROJET POLITIQUE DE L'ASSOCIATION : FAVORISER LA RÉSILIENCE DES PERSONNES FRAGILISÉES

## Son objet et son histoire

### LA MISSION STATUTAIRE DE L'ASSOCIATION

Au titre de ses statuts (2013), l'objet de l'association PEP 01 est assez large : « *L'association (...) contribue à l'éducation, à la formation et à l'insertion sociale et professionnelle des enfants, des jeunes et des adultes (...). Elle leur apporte un soutien matériel et moral ; elle prend toute mesure leur permettant l'accès à la vie sociale et à la citoyenneté, et notamment l'accès aux établissements d'enseignement public, ainsi qu'aux établissements et services spécialisés.*

*Elle agit dans le domaine de la solidarité pour venir en aide à tous les publics en difficulté.*

*L'association crée, administre et gère des établissements et services, organise toute activité concourant à la réalisation de ces buts. Elle participe au développement local. Elle peut s'impliquer dans des actions à caractère social et culturel. »*

### UNE BRÈVE HISTOIRE D'UNE ASSOCIATION CENTENAIRE...

L'association des PEP 01, autrefois appelé « l'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Ain » est une association de loi 1901 fondée en 1915. Cette association laïque, complémentaire de l'Education Nationale agit pour lutter contre les inégalités et favorise l'esprit de solidarité en développant la citoyenneté chez les enfants et les adolescents.

Son histoire a été présentée dans un ouvrage : « Les chemins de traverse de l'école publique », édité chez MG Edition en 2016, à l'occasion du centenaire, et résumé dans une plaquette. Sont présentés ici les éléments structurants les plus récents.

Parallèlement à son activité historique de solidarité aux élèves, l'association des PEP 01 a peu à peu développé son activité médico-sociale et sociale.

- ➔ D'abord à Condamine, en 1957, a été créée une structure permettant d'accueillir des enfants de 6 à 12 ans à besoins éducatifs particuliers : l'Institut Médico-Pédagogique (IMP) Marcel Brun. Il est devenu depuis 2008, Institut Médico-Educatif (IME) et Institut

Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP).

- ➔ Puis, en 1971, l'Inspecteur d'Académie a souhaité implanter l'Institut Médico Educatif (IME) la Savoie à Hauteville (restructuration d'un sanatorium) pour apporter une réponse aux adolescents garçons sortant de l'IME de Condamine.
- ➔ En 2002, le Service d'Assistance Pédagogique A Domicile pour les élèves malades ou accidentés est créé par l'Inspection d'Académie. Il est géré par les PEP 01.
- ➔ En 2005, le Service pour l'Intégration et l'Autonomie des Aveugles et Malvoyants de l'Ain (SIAAM 01), SESSAD de 0 à 20 ans départemental ; a été créé dans le cadre d'un réseau régional SARADV piloté par l'URPEP et les pouvoirs publics.
- ➔ De 2008 à 2015 ont peu à peu été créés 3 Services d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile (SESSAD) dans le Haut Bugey :

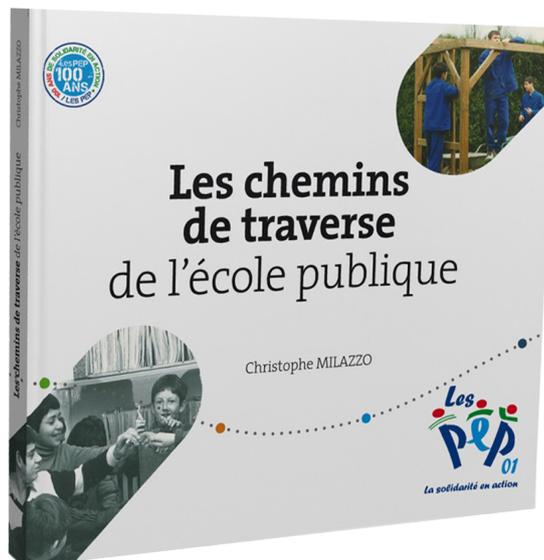
- un SESSAD généraliste, à vocation scolaire,
- un professionnel, émanant de l'IME d'Hauteville,
- et un dédié à l'autisme. Celui-ci comprend également une unité d'enseignement maternelle (UEM) pour jeunes enfants autistes dans le Pays de Gex.

- ➔ En 2013, les PEP 01 ont contribué activement à la création du Groupement de Coopération Social et Médico-Social (GCSMS) Maison des Adolescents à Bourg et Oyonnax. Ils ont en même temps ouvert un Pôle Ressources Adolescent géré directement par les PEP à Oyonnax.

- ➔ Depuis 2015, les PEP contribuent à la gestion d'un dispositif de protection de l'enfance, incluant une Maison d'Enfants à Caractère Sociale (MECS) et les services SAFRen (Service d'Accompagnement Familial Renforcé) et Passerelle :

d'abord dans le cadre d'un mandat de gestion puis en gestion directe depuis janvier 2018.

Dans son mode de gouvernance, l'association, initialement présidée par l'Inspecteur d'Académie, et dont les maillons structurants étaient des directeurs d'établissement mis à disposition par l'Education Nationale, a connu un mode d'élection purement démocratique depuis les années 90. Depuis 20 ans, la présidence, le bureau et la direction générale n'ont cessé de prendre une place plus marquée.



## Les PEP 01 : une association laïque de solidarité en proximité

La France s'est dotée depuis l'après-guerre d'un grand nombre de lois, de règles, de structures visant à prévenir les risques de la vie, à soulager le handicap, à accompagner les situations de désavantage ou de vulnérabilité.

L'association des PEP 01, qui est reconnue à l'origine comme complémentaire de l'école publique, est un des organismes contribuant à ces politiques et, à ce titre, **SOUTIENT LE PRINCIPE D'UNE SOLIDARITÉ MUTUALISÉE** à l'égard des personnes en situation de fragilité temporaire ou durable. L'association, en tant qu'organisme à but non lucratif, considère que ces services d'aide à la personne doivent relever très majoritairement d'une offre régulée par la collectivité publique et non d'opérateurs de marché.

Par son existence même, mais aussi par tout moyen qu'elle jugera utile, l'association des PEP 01 souhaite faire valoir que les actions de soutien et d'accompagnement des personnes vulnérables constituent un bien commun qu'il nous faut individuellement et collectivement préserver et valoriser comme une condition de notre « vivre ensemble » et ceci dans **LE PLUS GRAND RESPECT DES OPINIONS ET DES CONVICTIONS DE CHACUN**, indépendamment de toute appartenance politique ou confessionnelle.

L'association des PEP 01 est aussi un collectif de personnes de divers milieux professionnels engagées autour de son projet associatif, des personnes qui souhaitent développer entre elles et avec les tiers des liens de confiance, de proximité et de convivialité, des relations humaines simples et directes qui permettent à chacun de ses membres, à chacune des parties prenantes de son action, de trouver sa place, de s'exprimer et d'y être reconnue.



## L'objet de l'association : le développement du pouvoir d'agir et l'inclusion

Historiquement attachée à la solidarité en action aux frontières de l'école publique, l'association continue de développer et faire vivre toutes formes d'aides solidaires complémentaires favorisant un raccrochage scolaire : les aides solidaires depuis 100 ans, le Service d'Assistance Pédagogique A Domicile (SAPAD), l'accueil inconditionnel des jeunes en demande de conseils (Maison des Ados, Pôle Ressources Ados).

Plus largement, l'association des PEP 01 s'est donné pour vocation l'accompagnement de personnes vulnérables. Mais nul ne peut être réduit à son incapacité, sa maladie ou son handicap. Chaque adulte, chaque enfant, quelle que soit sa situation sociale, son âge, son niveau de dépendance, conserve une part d'autonomie et de gouvernement de soi, une capacité inaliénable de décision et de progrès. C'est cette **CAPACITÉ INDIVIDUELLE** de faire, ce « pouvoir d'agir » (de l'anglais « empowerment ») que l'association se donne pour but de mobiliser et d'accompagner dans les limites du droit, de la demande de chacun et des aménagements rendus possibles par son environnement.

➔ **PARTANT DES RÊVES ET DES DÉSIRES DE CHACUN**, il s'agit de s'appuyer sur les motivations à agir, **DE DÉVELOPPER LES POTENTIALITÉS PLUTÔT QUE POINTER LES DÉFICIENCES** ou protéger de l'environnement extérieur de façon non négociée. Les résultats seront d'autant plus forts que l'on pariera sur la résilience des personnes.

Les actions développées par les PEP 01 peuvent viser à réparer un dommage, à traiter un symptôme, à étayer une fragilité, à transmettre des savoirs ou des compétences ou encore à mobiliser des capacités inexploitées. Mais dans tous les cas, elles chercheront à répondre à une attente, à un désir des personnes concernées, quitte d'ailleurs à en discuter la pertinence, voire à y opposer un refus pour infaisabilité pratique ou à devoir compenser une perte d'autonomie irréversible.

Il pourra s'agir, pour reprendre la gradation proposée par le programme SERAFIN-PH, de « faire faire », « d'apprendre à faire », de « faire avec », voire de « faire à la place de » ; aucune de ces postures n'est a priori exclue, sous réserve que ceux et celles qui développent ces actions qualifient précisément le type d'actes et la stratégie médico-socio-éducative qu'ils entendent mettre en œuvre.

➔ L'association s'attache donc à ajuster ses propositions et ses prestations aux attentes et besoins des individus qu'elle accompagne. Mais il n'existe pas d'individu hors d'un collectif et le chemin vers l'autonomie sociale passe nécessairement par un **PROCESSUS D'APPARTENANCE À CE COLLECTIF** et donc d'**ACCEPTATION DES RÈGLES ET DES CONTRAINTES DE LA VIE COLLECTIVE**. Cela suppose l'appropriation des codes sociaux utiles, l'acceptation des limites extérieures à soi, le renoncement à disposer « de ce que je veux, quand je le veux ».

L'association des PEP 01 soutient très largement le développement du modèle actuel d'intervention sociale visant à une « SOCIÉTÉ INCLUSIVE ». Il s'agit, dans toute la mesure du possible de favoriser les mesures légères, le soutien ambulatoire ou à domicile, le recours en première intention aux services et institutions de droit commun, et donc une recherche permanente d'articulation et de coopération fluides entre institutions, spécialisées ou non, qui ont à connaître du parcours de la personne vulnérable.

➔ L'association souhaite inscrire dans ses principes LE DROIT À L'ERREUR ET LA MAÎTRISE DES RISQUES définies ainsi :

- Innover en prenant des risques mesurés ;
- Valoriser l'apprentissage par l'analyse de ses erreurs

Ainsi seuls les entrepreneurs de leur vie prennent des risques et peuvent en subir les conséquences : il convient de les soutenir dans cette démarche, en s'éloignant de toute recherche de « zéro défaut » dans les approches, à la fois pour les personnes accompagnées et pour les professionnels, tout en cultivant la culture de la maîtrise des risques.

## Écouter la parole des bénéficiaires et de leur famille



L'association n'est pas simplement gestionnaire ou spécialisée pour répondre à un type de difficulté. Elle est généraliste dans l'action éducative, sanitaire et sociale, et ses statuts lui permettent d'intervenir auprès d'un très large public, en essayant sans cesse de marier les compétences pour accueillir les publics à la marge des politiques.

Elle peut gérer des établissements, des services, des centres de consultations, des dispositifs, avec ou sans hébergement, ambulatoires, pour différents types de publics : situation de handicap (mental, comportemental et sensoriel essentiellement), protection de l'enfance, intervention auprès de familles, accueil ouvert de jeunes, de la petite enfance aux adultes, structure de prévention de décrochage scolaire.

Elle promeut l'inclusion des personnes dans tous les domaines et lieux de la vie : crèches, écoles, entreprises, culture, sport, loisirs etc.

Dans toutes les structures PEP 01, elle souhaite que toute action professionnelle parte d'une démarche qui :

- commence par le recueil des attentes des personnes accueillies et accompagnées ainsi que celles de leur entourage,
- co-élabore les besoins prioritaires,
- propose, coordonne et met en œuvre un plan personnalisé d'actions concrètes et mesurables, mariant l'individuel et le collectif, qui promeut la « pair-aidance » et le soutien à l'environnement pour une action durable,
- co-évalue régulièrement la pertinence du projet d'accompagnement avec la personne.

La participation des usagers relève d'une disposition réglementaire (art L311-3, al. 7 du CASF) et d'une revendication légitime de disposer de soi-même.

Au-delà du Conseil de Vie Sociale (CVS), co-présidé par un usager dans chaque établissement, l'ambition de l'association PEP 01 est de reconnaître « l'expertise d'usage », la connaissance de l'usager sur lui-même, c'est à dire d'accepter que la personne (usager) soit la mieux placée pour connaître et comprendre l'ensemble des atouts, des limites, des tensions, des besoins et des désirs qui sont les siens.

Il y a autant de figures d'usager qu'il y a d'usagers et ils n'ont en commun que d'être soumis à un système de dépendance ; tous ne souhaitent pas « participer » ni ne peuvent le faire avec la même intensité ; cette reconnaissance de la compétence des personnes constitue donc une posture professionnelle de décentrement, une écoute particulière attendue des collaborateurs des PEP 01 et de tous ceux qui contribuent à son action.

### LA SOLIDARITÉ PEP EN ACTIONS

#### Pour développer la reconnaissance de l'expertise parentale

- ➔ garantir une information des familles en temps réel sur les événements importants.
- ➔ expérimenter puis généraliser les formes ad hoc de dispositifs d'aide et de soutien permanent du type «café des parents », « groupes de pairs aidants », soutien à la parentalité sous toutes ses formes, au sein des établissements et services.
- ➔ assurer la présence des représentants légaux du mineur aux réunions définissant le projet personnalisé et croiser l'évaluation des besoins.
- ➔ susciter des candidatures au sein des CVS, scénariser les processus électoraux pour les rendre attractifs, et former les représentants des familles à leur rôle dans chaque structure
- ➔ créer un collège des parents et des bénéficiaires au sein du conseil d'administration et préparer les élus-parents à cette fonction.

La collaboration avec les familles est à concevoir comme une évidente et indispensable reconnaissance permanente de l'autorité parentale qu'ils détiennent ainsi que de leur fonction de premiers aidants de proximité.

**Cinq mots clés** POUR STRUCTURER LA RELATION À LA FAMILLE DES PERSONNES ACCUEILLIES :

**1. Légitimité des demandes parentales.** Les parents doivent être écoutés, entendus comme porteur d'une source d'information pertinente et incontournable. Ils sont fondés à connaître les personnes qui s'occupent de leurs enfants, à interroger ces professionnels qui leur doivent la transparence sur les événements majeurs que vivent leurs enfants et sur les stratégies d'accompagnement. Sauf exception décidée par un juge, ils sont les décideurs du projet de leur enfant.

Ces dispositions ne font toutefois pas obstacles aux règles de droit : les relations avec les familles d'usagers majeurs restent toutefois soumises à l'approbation des usagers eux-mêmes et à la plus grande transparence à leur égard.

**2. L'expertise partagée.** Les parents sont les experts du parcours de leur enfant. Ils l'observent dans la vie courante. Ils savent en général l'essentiel sur lui. Les professionnels ont une expertise technique liée à des compétences-métiers. Ces deux compétences sont légitimes et ont vocation à collaborer si elles respectent leur champ d'action. Il n'est pas demandé aux parents d'évaluer ni de prendre partie pour ou contre un professionnel, ce qui est le rôle de la direction. Les professionnels n'ont pas pour mission de juger les parents, mais de travailler à toutes les synergies possibles.

**3. La coordination, les relais d'action.** Un usager fait l'objet d'une notification (médico-social) ou est confié (protection de l'enfance), et se trouve donc au cœur de notre attention. Mais aucune action durable sur son éducation n'est possible sans travailler avec son environnement, en premier lieu sa famille, même si celle-ci est en difficulté. Chaque ESMS doit progressivement proposer des prestations aux parents et parfois à la fratrie, dès l'accueil et jusqu'au passage de relais. Dans toutes les structures, la coordination des projets personnalisés est proposée et professionnalisée. Les parents et les directions contractualisent sur chacune des étapes. Le coordinateur de parcours, premier interlocuteur des parents dans la durée, est un médiateur pour une collaboration.

**4. L'aide aux aidants.** Il convient de reconnaître la particularité des parents, plus largement des aidants familiaux dans notre secteur : la culpabilité, le sentiment d'incompétence lié au handicap de l'enfant ou au placement, la fratrie bouleversée, la faible disponibilité, fragilisent les parents, que nous devons soutenir : y croire avec eux et redonner des perspectives. Aider les aidants est une des premières missions des PEP : de nouveaux services (appelés PCPE) apportent une aide directe à davantage de parents aujourd'hui sans solution, à moyens constants. Nous devons passer de l'obligation légale (remise de documents, CVS etc.) à une collaboration active, structurée, en laissant la possibilité aux parents de co-construire les prestations avec eux, ou même de bénéficier pour eux-mêmes des prestations que nous leur proposons.

**5. La représentation.** Les parents sont membres et co-président les CVS, et exercent à ce titre une fonction

de représentation collective, voire de contre-pouvoir que l'association doit organiser, y compris au niveau des instances statutaires. L'histoire des PEP est marquée par le professionnalisme éducatif et pédagogique des administrateurs. L'association souhaite néanmoins davantage accueillir dans ses instances les différentes parties prenantes : salariés, partenaires, experts, et surtout familles, en nombre suffisant pour constituer un légitime pouvoir complémentaire.



## Se faire connaître, se faire entendre

**Mouvement militant, l'association des PEP 01, considère qu'il est de sa responsabilité de faire connaître son action du grand public, parce que cette action n'a pas vocation à rester confidentielle, et d'informer plus pour impliquer plus, notamment ceux et celles qui sont proches et concernés par ses activités (parents, professionnels, voisinage, partenaires, etc.).**

Au-delà même d'une communication de proximité, il s'agit de développer une capacité d'influence suffisante pour défendre l'intérêt de l'association et défendre les intérêts de ceux et celles à qui elle s'adresse.

Cela passe par la participation et la contribution aux instances officielles de concertation, de démocratie sanitaire et médico-sociale, mais aussi par le souci d'une prise de parole plus large. En effet, l'association, tout en étant force de proposition, agit en conformité avec les lois et règlements relatifs à son secteur d'activité et **INSCRIT SON ACTION DANS LE CADRE DES ORIENTATIONS DES ADMINISTRATIONS** locales et régionales (PRS, schémas, plan handicap départemental) ; elle reconnaît comme légitime la fonction de régulation et d'organisation sociale du territoire exercée par l'Union Européenne, l'Etat, l'ARS, les Caisses de Protection Sociales et chacune des collectivités territoriales, notamment le Conseil Départemental, chacun pour ce qui le concerne.

En ce sens, l'association des PEP 01 est fondée :

- à contribuer, à susciter ou à mettre en place toutes formes utiles de communication collective,
- à s'associer à des groupes de pression, à interpeller les élus de la République,
- à contribuer au débat public, valoriser ses compétences et sa capacité à défendre la cause de l'inclusion partout des personnes vulnérables.
- Au-delà de la gestion de structures, elle entend animer des réflexions sur son territoire d'action : participation ou organisation de manifestations, événements, commissions de travail, politique d'adhésion, rencontres.

# LE PROJET STRATÉGIQUE : UNE ENTREPRISE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Ce projet stratégique s'appuie sur un état des lieux et une analyse de l'existant au regard du contexte actuel. Sur cette base, il trace un certain nombre d'orientations qui s'inscrivent dans les valeurs humanistes et de solidarité des PEP 01 et les choix de son projet politique. Ce projet stratégique a vocation à devenir le « socle commun » de l'ensemble des actions menées par l'association et ses acteurs.

Ces orientations s'appuient sur une volonté d'harmonisation des pratiques professionnelles, une quête de qualité et d'efficacité, un partage d'expériences et d'outils de gestion et de communication, mais surtout à constituer progressivement un horizon commun, un sentiment d'appartenance à une finalité commune, une identité PEP 01 dans laquelle chacun puisse se reconnaître.

Il s'agit donc, pour l'association des PEP 01, des sept grandes orientations suivantes :

## Orientation 1 : Accompagner les parcours des personnes

- Adopter une **LOGIQUE DE PARCOURS** centré sur le projet des personnes accompagnées, prenant en compte les aléas des parcours de vie, plutôt qu'une logique traditionnelle de place en établissement.
- Professionnaliser la nécessaire **COORDINATION ET MÉDIATION POUR FACILITER LA FLUIDITÉ DES PARCOURS** afin de faciliter leur réussite et la coopération des acteurs impliqués ; une charte trace les engagements et les modalités associatives de ce processus complexe.
- Privilégier **L'INCLUSION DES PERSONNES** dans leur environnement et le recours au droit commun chaque fois que possible ; envisager le recours à l'établissement comme une étape éducative ou palliative subsidiaire ; promouvoir leur participation sociale et leur autodétermination.



- **DÉPLOYER UNE OFFRE DE SERVICES CONCRÈTE ET COHÉRENTE**, répondant aux besoins singuliers et changeants des publics bénéficiaires et décrivant précisément les prestations proposées, coordonnées dans un plan d'accompagnement compréhensible et évaluable.
- **FAIRE ÉVOLUER LES APPROCHES ET MÉTHODES D'ACTION ET DE COMMUNICATION** : adapter cette offre de service à l'évolution des connaissances scientifiques, des recommandations de bonnes pratiques, des technologies disponibles.



### LA SOLIDARITÉ PEP EN ACTIONS

#### Pour développer la participation des usagers

- ➔ mobiliser les usagers majeurs sur un investissement actif à la détermination de leur parcours d'accompagnement.
- ➔ à terme, et sous réserve de contre-indication, prévoir dans toutes les structures la participation de l'utilisateur à l'ensemble du processus de construction de son projet personnalisé.
- ➔ renouveler l'expérience des forums usagers / parents / professionnels.
- ➔ développer des actions de soutien à l'exercice de la citoyenneté.
- ➔ prévoir des actions d'accompagnement au développement de la vie sexuelle et affective des personnes dans chaque structure.

## Orientation 2 : Diversifier l'activité sur les territoires avec les partenaires

- Conforter l'ancrage sur **LES IMPLANTATIONS LOCALES ACTUELLES** (Bourg-en-Bresse, Côtière, Haut Bugey, Pays de Gex), **EN DÉVELOPPANT UNE ACTIVITÉ DE DROIT COMMUN AUTOUR DES STRUCTURES SPÉCIALISÉES** et ceci jusqu'à devenir ressource en faveur de l'inclusion pour les acteurs de territoire.
- **MIEUX HABITER LES TERRITOIRES EN DÉVELOPPEMENT**, en particulier le secteur de la Plaine de l'Ain.
- **PROMOUVOIR LES COOPÉRATIONS ENTRE ENTITÉS GESTIONNAIRES**, soit avec d'autres associations PEP volontaires de proximité, soit avec des associations hors réseau PEP, dès lors que ce rapprochement est bénéfique pour les deux partenaires, sur le plan économique et social, qu'il renforce les ancrages locaux dans un rayon à dimension raisonnable, et que la gouvernance de coopération est juridiquement claire.
- Poursuivre le mouvement **DE DÉVELOPPEMENT ET DE DIVERSIFICATION DE L'OFFRE**, qui conduit l'association à augmenter son volume d'activité et le nombre de ses salariés. La croissance n'est pas une fin en soi mais le moyen de garantir sa pérennité et de soutenir son objet social, dans un contexte technocratique menaçant les petites entités administratives. Si l'association gestionnaire augmente en taille et en complexité, les lieux de distribution du service et d'accueil des personnes doivent rester des implantations diversifiées, locales et à taille humaine.
- **DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ** aux diverses situations de handicap au sens large (accessibilité physique, informations « Facile A Lire et à Comprendre », commodités de desserte...).
- Investir les comités d'action territoriaux, les assemblées et structures locales d'animation et de gestion voisines des établissements et services de l'association.
- S'ouvrir à l'international, capitaliser sur les expériences menées hors de nos frontières et de nos cultures historiques.

### LA SOLIDARITÉ PEP EN ACTIONS

#### Pour un développement durable de l'activité par la coopération

- ➔ poursuivre une politique de développement, par extension d'activité, reprises ou créations, dès lors que les projets en jeu restent conformes au projet associatif, ceci pour tous les âges, de la petite enfance au plus grand âge.
- ➔ développer une ou des structures formelles de mutualisation de moyens techniques assurant un partage des expertises rares.
- ➔ favoriser les actions qui valorisent l'identité historique des PEP : accès à la culture, aux loisirs, aux sports, à l'éducation populaire et à la sensibilisation à la solidarité entre les humains, et ceci compris hors du secteur subventionné et réglementé.
- ➔ favoriser le développement de structures de droit commun (crèches, centres sociaux, médias etc.) accueillant la différence.
- ➔ contribuer à développer des solutions de prévention, dans le médico-social, la protection de l'enfance, le rattachage scolaire en mettant en synergie les dispositifs existants.
- ➔ développer des solutions souples et familiales d'accueil et d'insertion socio-professionnelles des jeunes adultes, de 16 à 45 ans, par du coaching, de l'emploi accompagné, de l'habitat inclusif ou des établissements ou services d'accueils médicalisés. Une attention au public avec trouble du spectre de l'autisme sera particulièrement développée.
- ➔ créer des partenariats avec des associations de famille ou d'aide à domicile pour proposer des solutions de balluchonnage ou de soutien aux aidants sur le territoire.
- ➔ optimiser les coûts immobiliers et ne demeurer propriétaire de locaux évolutifs que sur des territoires dynamiques (via la SCI PEP 01 Patrimoine) ;
- ➔ étudier la mise en place d'un programme pluriannuel de Responsabilité Sociétale de l'Organisation (RSO) qui vise à prendre en compte la soutenabilité dans le temps des décisions de développement, notamment en matière d'utilisation de l'énergie, de qualité de vie au travail, de risques liés à l'utilisation des nouvelles technologies. Impliquer les usagers dans des actions de type tri sélectif et le respect de l'environnement.





## Orientation 3 : Organiser une plateforme de services et des dispositifs agiles

- RENDRE LISIBLE L'INTÉGRALITÉ DE L'OFFRE DE SERVICE en utilisant la nomenclature nationale besoins/prestations SERAFIN-PH, y compris dans les différents projets, dans les plans d'accompagnements, dans les mesures d'activité, dans les référentiels de compétences des professionnels.
- Pouvoir proposer, directement, avec des partenaires ou avec des prestataires tous les modes d'accompagnement utiles, à temps plein, à temps partiel, durables ou temporaires, grâce à une ORIENTATION INTERNE AU SEIN DES DISPOSITIFS PEP 01.
- Passer d'une logique d'établissements à une logique de « plateforme de services » déployant une organisation davantage mutualisée par familles de prestations (santé, formation scolaire et professionnelle, participation sociale, prestations indirectes, etc.) sur plusieurs territoires, veiller à un management en proximité par territoire.
- Développer un mode d'organisation plus apte à optimiser les ressources allouées par une MUTUALISATION de celles-ci chaque fois que la concentration des compétences le rend nécessaire, notamment en terme de gestion administrative, de sécurité des processus, des biens et des personnes et de taille critique logistique, en articulant clairement les compétences d'un siège expert et stratégique, avec celles utiles dans les divers sites et structures sur un territoire donné.
- Développer progressivement une CULTURE DE LA PARTICIPATION au sein de l'association, susciter et favoriser une IMPLICATION RENOUVELÉE DE L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES : les parents, dans le cadre de ce qui pourrait être un Conseil de la Vie Sociale Associatif, les usagers autour d'action du type « forum citoyen » ou « conseil des jeunes », les salariés dans le cadre de structures horizontales de partage d'informations et d'expériences, sous le contrôle et l'arbitrage des instances associatives statutaires.

## LA SOLIDARITÉ PEP EN ACTIONS

### Pour une organisation au service du parcours coordonné de la personne, en inclusion sur un territoire

- ➔ développer une culture du travail « orienté usagers » ; se doter d'outils d'évaluation de la satisfaction des bénéficiaires au regard des réponses apportées à leurs attentes (mesure des effets et objectifs).
  - ➔ décrire et qualifier précisément les prestations des usagers en référence à la nomenclature SERAFIN-PH.
  - ➔ envisager la faisabilité d'un service dédié de coordination de parcours placé au niveau associatif. Les coordinateurs seraient alors des « personnes frontières », médiateurs entre la personne et les différents services opérationnels. Cette structuration passe par :
    - une charte commune associative de la coordination et de la médiation pour les parcours,
    - des processus et des modalités partagés au sein des PEP 01 afin d'élaborer les plans personnalisés et de suivre leur état de réalisation, sous forme d'indicateurs.
    - une professionnalisation de la fonction de coordination des situations complexes, en commençant par une formation et une supervision communes.
  - ➔ structurer les plateformes comme cadre pertinent d'organisation et de contrôle du service rendu ;
- ➔ recenser les moyens, ressources et compétences existant au sein de chaque structure nécessaires à la délivrance des prestations, et planifier leur mutualisation au sein de la plateforme/ou des plateformes en fonction des besoins territoriaux.
  - ➔ favoriser les dispositifs d'échanges de pratiques internes (ateliers de partage de savoirs,...) et la valorisation des expériences et pratiques innovantes et potentiellement modélisables.
    - multiplier les expériences de mise à disposition de ressources auprès des institutions locales de droit commun (crèches, écoles, centre sociaux ou de loisirs, associations, entreprises...).
    - structurer la notion de dispositif entre des accueils en institution, modèle contenant et protecteur, de jour, de nuit, séquentiels, et des services ambulatoires, en s'inspirant des dispositifs pour les ITEP. Développer ces dispositifs en particulier pour les enfants et adultes avec troubles cognitifs ou autisme.
    - étudier la faisabilité de création d'un institut médicalisé pour l'enfance vulnérable, lieu unique qui fasse fonction de domicile (MECS) et de lieu de soins et de formation (IME) à destination de mineurs confiés par le juge présentant un trouble cognitif, dans le cadre d'une convergence de financement entre plusieurs administrations.



© Daniel Gillet

## Orientation 4 : Adapter la gouvernance

L'association des PEP 01 dispose d'une organisation structurée essentiellement à partir d'un conseil d'administration « garant », d'un bureau restreint de préparation, d'une direction générale « pilote », de plateformes « d'organisation du service » et d'unités locales de « mise en œuvre de l'action ». Elle doit veiller à ne pas faire du conseil d'administration une instance d'enregistrement des dossiers techniques mais lui conserver une dimension de débat politique.

L'association entend veiller au maximum à la collégialité dans l'élaboration des décisions et souhaite susciter les contributions des acteurs de terrain. Simultanément elle entend progresser vers une plus grande autonomie – c'est-à-dire une plus forte responsabilité – des acteurs de première ligne. C'est ici le principe de subsidiarité qui prévaut : ne sont prises au niveau supérieur que les décisions qui ne peuvent pas relever du niveau inférieur.

Ainsi les attributions doivent évoluer vers des fonctions plus précises pour chaque niveau :

- une assemblée générale : surveillance et communication,
- un conseil d'administration : militant, lieu de débat politique et de vigilance sur la mise en œuvre du projet associatif, orientations stratégiques, délégations au bureau et au Président,
- un bureau gestionnaire et exécutif, mandatant régulièrement les décisions du Président,
- des commissions pour préparer les

dossiers avec les salariés,

- un siège disposant de délégations de gestion pour l'administration courante et la prise d'initiative,
- des plateformes, dispositifs, et sites de proximité avec des compétences claires et des articulations efficaces.



### LA SOLIDARITÉ PEP EN ACTIONS

#### Pour des instances de gouvernance associative plus lisibles

- ➔ prévoir une rénovation statutaire modifiant notamment, selon un principe de non redondance et de subsidiarité :
  - Un « bureau / comité exécutif » constitué d'administrateurs (membres du bureau) et de dirigeants et disposant de compétences statutaires propres pour décider de manière réactive de la mise en œuvre concrète des orientations du Conseil d'Administration.
  - Un Conseil d'Administration qui validera les orientations politiques et stratégiques.
  - Une composante de représentants de familles plus structurée, articulée aux CVS et à une cellule d'écoute qualité.
- ➔ développer le rôle de bénévoles, d'ambassadeurs, de donateurs, à côté de celui d'adhérent ou d'administrateur, pour faire rayonner l'association.
- ➔ consolider l'expertise du siège regroupant les diverses fonctions supports (assurant les prestations indirectes) nécessaires au bon fonctionnement des structures après un audit administratif.
- ➔ formaliser régulièrement une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) associative, en lien avec l'évolution des métiers et du droit du travail, et favoriser la mobilité des personnels.
- ➔ organiser l'autonomie des acteurs de terrain et la chaîne : « définition des tâches ► délégation de processus ► remontée d'information », ceci dans une démarche continue d'amélioration de la qualité.



## Orientation 5 : Manager l'information et les compétences des professionnels

- HARMONISER OU STANDARDISER LES PROCESSUS, LES PROCÉDURES ET LES OUTILS PROFESSIONNELS, définir le système de règles internes collectives à tous les niveaux de l'organisation, l'ensemble constituant le cadre commun d'exercice permettant à chacun de connaître ses marges de manœuvres et de travailler en sécurité.
- Simultanément, RESPONSABILISER les personnels, susciter leur capacité contributive, INNOVER, favoriser leur motivation, leur évolution, leur mobilité.
- Promouvoir autant que possible LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL, la prise en compte des difficultés, le dialogue social, avec les modalités les plus simples possible, tout en restant exigeant sur la nécessité de faire évoluer en permanence les compétences lors d'entretiens singuliers réguliers.
- Construire UN MANAGEMENT QUI FAVORISE À LA FOIS LA PERFORMANCE, LA FIABILITÉ ET L'AGILITÉ de l'association : orientations stratégiques et contrôle au niveau central, séparation de l'ordonnateur et du comptable, système de délégations au niveau des plateformes et des territoires, autonomie de mise en œuvre de l'action au niveau des unités de réalisation du service, modes de régulation efficace (reporting dématérialisé, réunions, analyse des pratiques, supervision ...).
- Professionnaliser encore la politique d'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ des prestations délivrées et des conditions d'accueil et d'accompagnement des personnes, en préparant d'éventuelles certifications à venir ; mieux prendre en compte l'avis des bénéficiaires et de leur famille au sein d'une cellule d'écoute qualité-bien-être.
- Accompagner la révolution numérique en se dotant d'un SYSTÈME D'INFORMATION ASSOCIATIF PLUS COHÉRENT ET PERFORMANT ; déployer les outils de gestion obligatoires en formant et étayant les personnels au sein de l'ensemble des structures des PEP 01 ; développer les modalités de suivi des actions menées.

### LA SOLIDARITÉ PEP EN ACTIONS

#### Pour actualiser les savoirs, savoir-faire et savoir-être des salariés

- ➔ garantir que les stratégies médico-socio-éducatives sont élaborées à partir de références théoriques validées, s'appuyant sur un « état de l'art », sur l'actualité scientifique et technique du secteur et sur les bonnes pratiques édictées par la HAS et les comités experts.
- ➔ Assurer en particulier une diffusion de l'approche neuro-développementale pour les personnes ayant un trouble cognitif ou du spectre de l'autisme. Assurer une information/formation régulière en matière d'actualité scientifique et technique ; envisager des temps d'actualisation et de réflexion théorique, clinique ou éthique.
- ➔ susciter ou participer à toute forme de recherche-action qui pourrait alimenter le travail des collaborateurs/ organiser toute manifestation, journée de réflexion, séminaire interne utile permettant de rester connecté à « l'état des savoirs » dans les domaines qui concernent l'association.
- ➔ prévenir la fracture numérique au sein de l'association et le risque de déconnexion des acteurs associatifs en matière de numérique / développer un discours commun sur le recours aux réseaux sociaux dans la pratique éducative et pédagogique des professionnels / être en veille et en contribution de recherche-action dans le domaine du numérique et de la robotique d'aide à la personne / être attentif à la protection des données personnelles et aux règles de confidentialité, en développant partout l'utilisation de logiciels informatisés sécurisés du dossier de l'utilisateur
- ➔ conserver la boussole de la bien-être et la vigilance aux gestes et postures potentiellement maltraitants.
- ➔ examiner l'utilité et la faisabilité d'une structure de formation professionnelle interne adaptée aux besoins de l'association en matière de montée en compétence des collaborateurs.

## Orientation 6 : Renforcer la communication interne et externe

- Doter l'association d'OUTILS DÉMATÉRIALISÉS DE COMMUNICATION (journal numérique, intranet, internet, réseaux sociaux, ...) EN INTERNE en assurant une information à jour à destination de ses parties prenantes (adhérents, administrateurs, salariés, usagers et leur famille) et EN EXTERNE (partenaires directs).
- Développer, seule ou au sein d'organismes interfédéraux ad hoc, une FONCTION D'INFLUENCEUR visant à faire reconnaître l'utilité sociale de l'association dans son environnement de proximité, à soutenir toute politique pertinente en faveur des personnes vulnérables, des lieux de formation citoyenne, de l'action publique.

## Orientation 7 : Contractualiser la relation avec les autorités de contrôle et les financeurs

- Positionner l'association en contributeur à l'élaboration et au suivi des politiques locales d'action sociale et médico-sociale, notamment par sa participation aux instances de démocratie sociale, sanitaire et médico-sociale.
- Garantir le principe de libre contractualisation par la co-signature de contrats pluriannuels d'objectifs, apportant une visibilité des moyens et garantissant ses capacités d'innovation et d'anticipation.

### L'OFFRE DE SERVICES DES PEP 01 SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

#### **Dinasol**

##### SAPAD, AIDES SOLIDAIRES Maison de l'Éducation

7, avenue Jean-Marie Verne  
01000 Bourg-en-Bresse  
Tél. : 04 74 23 71 09  
siegepep01@lespep01.org

##### STRUCTURES POUR ADOLESCENTS Pôle Ressources Adolescents

37, route de La Forge  
01100 Oyonnax  
Tél. : 04 74 73 58 02  
pra@lespep01.org

##### Maison des adolescents (en co-gestion avec le CPA et Le Prado)

12, bd de Victor Hugo  
01000 Bourg-en-Bresse

##### Antenne Oyonnax :

116 cours de Verdun – 01100 OYONNAX  
Tél. : 04 37 62 15 60  
contact@maisondesados01.fr

#### ACTIVITÉS MÉDICO-SOCIALES

##### **Plateforme Établissements**

DISPOSITIFS MÉDICO SOCIAUX –  
DINAMO

##### **Dinamo-professionnel**

##### IME

326, chemin des Lésines  
01110 Hauteville-Lompnes  
Tél. : 04 74 35 26 22  
dinapro.ime.hauteville@lespep01.org

##### **Dinamo-scolaire**

##### IME - ITEP INSTITUT MARCEL BRUN

3, rue de la Croix Rousse  
01430 Condamine-la-Doye  
Tél. : 04 74 75 71 25  
dinasco.ime.itep.condamine@lespep01.org

##### **Plateforme Sessad**

##### SERVICES DE PROXIMITÉ MÉDICO SOCIAUX

##### **Sessad sco**

##### **Sessad pro**

50, rue Paul Painlevé  
01130 Nantua  
Tél. : 04 74 73 01 05  
sessadsco.bugey@lespep01.org

##### **Sessad autisme**

##### Unité d'Enseignement Maternelle Autisme

17, rue Lamartine  
01200 Bellegarde-sur-Valserine

20, chemin des Tattes du Moulin

01280 Prévessin-Moëns  
Tél. : 04 50 42 10 92  
sessad.uem.autisme@lespep01.org

##### **Siaam**

Maison de l'Éducation  
7, avenue Jean-Marie Verne  
01000 Bourg-en-Bresse  
Tél. : 04 74 22 85 98  
siaam01@lespep01.org

#### ACTIVITÉS SOCIALES

##### **Dispositif Protection de l'Enfance**

#### MECS LES RICOCHETS

Le clos de l'épée  
6, rue des Maisons Neuves  
01800 Meximieux  
A partir de décembre 2018 :  
Route de Bressolles – 01120 DAGNEUX  
Tél. : 04 74 34 11 90  
mecs.glapierre@lespep01.org

#### SAFren / SHID LES RICOCHETS

Résidence les Cèdres  
138, rue du Torrent  
01120 Montluel  
Tél. : 04 78 06 21 91  
safren.glapierre@lespep01.org  
passerelle.glapierre@lespep01.org

# Les PEP de l'Ain

La solidarité, l'inclusion et la  
laïcité au service des parcours  
de chacun



Nos principaux financeurs :



 [www.lespep01.org](http://www.lespep01.org) - [www.lespeprhonealpes.org](http://www.lespeprhonealpes.org)



 YouTube